

Lettre d'une personne électrohypersensible face au vaste merdier du monde de la téléphonie mobile¹

Certaines questions posées aux personnes touchées par l'électrohypersensibilité (EHS) reviennent systématiquement. Voici mon témoignage et mes réponses.

Comment cela se manifeste-t-il ?

Lorsque je suis à proximité d'émetteurs de type wi-fi, téléphone sans fil, nombreux portables et même en milieu urbain, j'ai un temps de latence, une marge, qui oscille entre 20 minutes à 1h30, 2 heures. A partir de ce moment, je déclenche un mal de tête frontal qui s'intensifie progressivement et finit en migraine de forte intensité avec vomissements. C'est la partie émergée de l'iceberg, car je perds également une partie de mes capacités cognitives, de mémoire, avec un champ visuel rétréci et une amplification des sons. Je suis donc au ralenti physiquement et intellectuellement. La tête est embrumée, une sensation d'être ivre avec la douleur en plus. Dès lors, Il n'y a qu'une chose à faire ; me mettre au repos et dans un endroit exempt de champs électromagnétiques. La douleur s'amenuise à l'aide d'un antalgique non classique, vasoconstricteur lorsque l'intensité est insoutenable, mais la fatigue et la tête embrumée, elles, persistent du surlendemain jusqu'à plusieurs semaines après.

Comment ai-je fait le lien de mes symptômes avec les champs électromagnétiques (CEM), à quoi l'ai-je su ?

Je l'ai d'abord vécu avant de le savoir.

Cela a débuté il y a 7 ans. Lorsque j'utilisais mon portable ou un téléphone sans fil, une gêne à l'oreille se manifestait systématiquement.

Je précise que j'ai eu mon premier téléphone portable à la Fac en 1997 et l'ai utilisé pendant 12 ans. A l'issue de cette douzaine d'année, cette gêne était systématique et m'obligeait à écourter mes conversations. Il n'y avait aucune conséquence derrière et la gêne s'arrêtait rapidement. Le lien est évident. Lorsqu'un pied, un talon vous fait mal quand vous marchez, vous comprenez dans l'instant que c'est votre chaussure qui vous blesse. Eh bien c'est pareil.

Comme cette gêne perdurait et s'intensifiait, n'étant pas masochiste, j'ai fini par arrêter d'utiliser mon téléphone portable vers 2009/2010. Epoque où finalement, tout le monde avait son portable. Après cela j'ai vécu d'autres expériences négatives comme le wi-fi de nouveaux voisins de notre appartement, sans que je sache qu'ils en étaient équipés. Un déménagement a suivi. Puis des séances de cinéma écourtées à cause de maux de tête. Tout cela est mon expérience, mon vécu, avec la conclusion de l'effet néfaste des champs électromagnétiques sur moi et ma santé.

L'évolution n'a pas joué en ma faveur. Au fil des ans, j'ai été obligée de limiter mon exposition dans ma vie sociale de manière à récupérer et à pouvoir me rendre à mon travail. Pas de cinéma, pas de

¹ Je remercie Fabrice Nicolino pour l'emprunt du titre de cette lettre

restaurants, pas de « sirotage » en terrasse, pas de coiffeur, pas de visites chez les copains en ville afin de tenir au travail.

Malgré tous ces efforts, la pathologie s'est aggravée, avec de plus en plus de migraines invalidantes et d'effets secondaires comme la perte de mémoire et d'une partie de mes capacités de réflexion. Jusqu'au jour où mon conjoint a dû venir me chercher au travail. Il a fallu admettre que mon lieu de travail était trop pollué par la proximité d'antennes de téléphonie mobile et l'utilisation de radios au quotidien. La conséquence de cet entêtement, c'est qu'actuellement, je ne peux plus exercer ma profession. Et il est très difficile de trouver un poste adapté tellement je suis impactée aujourd'hui.

Quelles conséquences sur ma vie ?

Aujourd'hui, dès que je suis exposée, j'ai besoin d'un temps de récupération derrière. J'évite donc au maximum les lieux publics. Et si je suis contrainte d'aller en ville, comme pour un rendez-vous médical, je choisis mes horaires pour que ça aille au plus vite. Pour l'heure je n'ai pas d'autres solutions que d'adopter un mode de vie à l'écart d'un style de vie citadin. Cela m'a permis de gagner en confort de santé, ce qui n'a pas de prix même si c'est excluant socialement. Je n'ai pas d'autre choix pour le moment.

Que disent les médecins rencontrés ?

Les médecins qui me suivent et que j'ai pu rencontrer n'ont jamais été dans le déni. C'est presque une chance vu le contexte actuel.

Sinon, pour ce qui est du soin, autant vous dire que les médecins sont assez démunis, généralistes comme neurologues. Ils ne peuvent intervenir que sur les conséquences en prescrivant des antalgiques, tout en ayant conscience de leurs limites quant aux causes.

Il n'y a aujourd'hui aucun traitement qui permette une guérison totale, une sorte de désensibilisation. Pourtant toutes les personnes touchées par cette pathologie n'attendent que ça, pouvoir vivre comme vous, comme tout le monde, de nouveau. Une seule piste : la médecine environnementale propose un traitement basé sur des compléments alimentaires afin de soutenir l'organisme et le système nerveux durement éprouvés. Mais pour le moment, tout traitement est expérimental. La recherche se poursuit. Mais dans ce domaine, elle est pauvre financièrement.

Non de gaieté de cœur, le meilleur traitement actuel reste l'éviction, c'est-à-dire rester éloignée des sources de champs électromagnétiques. La notion de récupération est vraiment capitale voire vitale dans cette pathologie. L'objectif ? Aller mieux physiquement par une diminution ou suppression des symptômes. Lorsqu'on a bien récupéré ou qu'il y a une petite amélioration salvatrice ; certains peuvent épisodiquement aller à un concert, au cinéma ou autre espaces publics en ayant moins ou plus du tout d'effets secondaires. Une jauge difficile à doser. Un peu comme un gâteau : si vous êtes allergique à un des ingrédients, vous évitez d'en manger car vous savez que derrière vous allez déguster, mais pas dans le bon sens. Et quand vous pensez qu'il n'y pas cet ingrédient, vous êtes super content, vous savourez à pleine papille ce que vous ne pouvez pas goûter souvent.

Nos instances de santé suivent le sens du vent..... À l'ouest

Pour vous donner le ton : Guy Paillotin, le Président du conseil d'Administration de l'AFSSE (Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale) en 2005 s'indigne lui-même du non-respect des règles que cette organisation de santé s'est fixées.

En effet les experts du rapport de 2005 de l'AFSSE étaient en lien direct avec la téléphonie mobile ou des industriels. Bernard Veyret fait partie du comité scientifique de Bouygues Télécom, sa binôme de laboratoire Isabelle Lagroye reçoit des financements de Bouygues, Alcatel et France Télécom, René de Sèze dont le laboratoire Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) reçoit des financements de Bouygues et TDF, Martine Hours de l'Inrets (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité) reçoit des financements de France télécom, Bouygues et SFR. Parmi les experts, on retrouve aussi Michel Terre ancien salarié d'Alcatel, ayant fait des interventions auprès de France Télécom.

Suite à cet épisode, La démarche de l'AFSSE a alors été jugée sévèrement par une enquête de l'IGAS/IGE en 2005 pour conflit d'intérêt direct et indirect de certains experts.

Le 14/10/2005 Guy Paillotin s'exprimait en ces termes :

«... L'expertise de l'AFSSE sur la téléphonie mobile n'a jamais suivi, ni de près, ni de loin les règles que l'AFSSE s'est fixée à elle-même. Donc c'est une expertise que je considère, en tant que Président du Conseil d'Administration, comme n'existant pas, n'étant pas le fait de l'AFSSE, puisqu'elle ne correspond pas aux textes que le Conseil d'Administration a lui-même adoptés. Vous allez me dire que c'est terrible. Et bien, c'est tout le temps comme ça. Le CA fixe des règles mais n'est pas habilité à les mettre en œuvre, mais comme partout ailleurs et bien on s'assoit dessus. Alors je vous le répète, vous pouvez croire au pouvoir... Je n'y crois plus... Ceci étant, pour ne pas être trop pessimiste, il existe tout de même l'expertise juridique puisqu'à tout moment, le juge peut vous demander qu'elle est la consistance de l'expertise de l'AFSSE ? J'ai indiqué récemment à la direction générale de l'AFSSE que nos expertises ne tenaient pas devant une expertise juridique. »

Un expert lui embraye le pas, Denis Zmirou démissionne lui aussi.

Après cela, l'AFSSE devient AFFSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) puis l'agence que l'on connaît aujourd'hui, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Des changements de nom rachètent-ils un nouveau crédit, une peau neuve ?

En 2009, la nouvelle équipe « experte » des radiofréquences de l'Anses laisse encore de larges mailles dans son filet pour son nouveau rapport.

On y trouve André Aurengo, membre de l'académie de Médecine, ce qui lui permet de bomber le torse et de se faire entendre des plus naïfs ou de piètres esprits critiques. Ce monsieur est aussi un ancien du comité scientifique de Bouygues, ancien administrateur d'EDF, et ancien membre de l'Association française des opérateurs mobiles. Il fait office de parrain scientifique pour le compte de l'AFIS (association française pour une information « dite » scientifique). Autre expert bien « indépendant », Roland Masse actuellement au comité scientifique de Bouygues Télécom. Comme l'avance M. Aurengo, pour faire appel à des experts, il faut les trouver là où ils se trouvent, en série limitée, soit chez les opérateurs, EDF ou autres industriels. Quel coup d'audace.

Qui préside ce rapport ? Anne Perrin. La même personne qui dirige la publication du talentueux site « sciences et pseudo-sciences » et sa revue déjà évoqués², pour le compte de l'Afis dont elle est aussi présidente, en plus du rôle de vice présidente de la SFRP (société française de radioprotection). Celle-ci

² <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article2402>

est un nid de représentants industriels mais est désignée comme société savante dans certains discours. Anne Perrin offre occasionnellement des animations informatives auprès d'ingénieurs et chercheurs qu'elle arrive à convaincre pour ne pas dire lobotomiser en se plaçant du côté de la société savante, évoquant une « amplification sociale », classant les personnes touchées par l'EHS comme ayant des « caractéristiques neuropsychiques neuropsychologiques ». Et « ce sont les thérapies comportementales qui marchent le mieux ». Ce qui permet à ces braves gens de prêcher ensuite la bonne parole dans leur entourage et de continuer à travailler sur la téléphonie cellulaire et le sans fil en leur âme et conscience toute en pensant œuvrer pour la science. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », disait François Rabelais.

L'âne n'a pas soif de la vérité qu'il ne veut pas entendre, mais nous allons exprimer quelques faits.

« La dialectique propre au principe de précaution conduit à subjectiver la notion de risque - le risque n'est pas qu'il existe, mais que je craigne qu'il existe » : de grandes envolées philosophiques avec François Ewald. Celui-ci a présidé le comité scientifique et éthique d'AREVA, il est aussi membre de l'académie des Technologies, et a collaboré avec Denis Kessler pour le Medef. Le même Denis Kessler pour qui « il s'agit de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) ». L'extra libéral Matthieu Laine : « Le principe de précaution invoqué par la justice pour démonter une antenne-relais n'est fondé ni juridiquement, ni philosophiquement » On laissera le lecteur à la profondeur du propos.

Revenons sur le « site sciences et pseudo-science » (allez voir, si vous n'avez pas encore pris le temps). On n'y trouve que des professionnels de l'innocuité. Ils forment une belle équipe, tous d'accord : les OGM, le nucléaire, les pesticides, le bisphénols A sont les technologies actuelles et du futur. Ce sont elles qui feront grandir l'humanité et l'économie, mais il y a toujours des réfractaires au progrès et des gens malades mentaux qui ont peur, qui ne veulent pas de ces technologies - et en plus ils militent, ces marginaux ! Une rhétorique spacieuse qui tourne beaucoup sur la perception du risque, les dangers du principe de précaution, la responsabilité de l'information et des médias qui déclenchent l'EHS. Le tout défendu par Anne Perrin, André Aurengo, Erwan Seznec... Ce dernier, du comité de rédaction de « sciences et pseudo sciences » et de l'Afis, est journaliste à « Que choisir » où il a écrit un article « Ondes électromagnétiques, le jeu trouble des associations ». Quant à la presse, toujours selon eux, elle véhicule la peur, avec des propos anxiogènes. Les « mauvais » journalistes, les pigistes, ceux qui n'ont pas le temps de bien s'informer font des « coups médiatiques en série » alimentant des « crises sanitaires virtuelles » comme nous l'explique André Aurengo. Les bons journalistes sont-ils aussi rares que les scientifiques indépendants ?

Toute la clique de la société française de radioprotection (SFRP) tient en horreur le principe de précaution qui alimente la peur, freine l'industrie. Voilà le ton de cette revue pseudo-scientifique, de l'information scientifique, la vraie, celle qui respire d'intégrité, la compétence shootée par les industriels.

C'est beau, une pareille symbiose idéologique ou dogmatique dans une équipe est rare. Ça ferait rêver les entraîneurs d'équipes de foot.

Anne Perrin et Martine Souques sortent un livre en octobre 2010. On retrouve la même équipe « SFRP » dans les co-auteurs du livre : André Aurengo, Jean-François Doré, Luis Mir, Jacques Lambrozo du comité scientifique actuel de Bouygues, René De Sèze, Bernard Veyret, Jean Claude Debouzy, Louis Court, Jean-Pierre Cesarini, Daniel Courant. Une petite photo de ces personnes avec quelques années de plus : <http://www.sfrp.asso.fr/sections/rayonnements-non-ionisants.html,1,46,0,0,0>

Dans le discours, les études en double aveugle sont toujours reprises. « Les personnes EHS ne sont pas plus capables de détecter les champs électromagnétiques que les groupes témoins et n'ont pas plus de symptômes. »

Or, les études en double aveugle ne peuvent pas confirmer à elle seules le fait que les champs électromagnétiques ont un impact sur les personnes touchées par l'EHS. Ces études, telles qu'elles sont menées, assimilent les personnes EHS à des ampoules électriques qui devraient être capables de détecter un signal wi-fi, dect ou autres. Par ailleurs, ces études ne sont pas toujours conduites dans des salles blanches exemptes de champs électromagnétiques et si elles le sont, c'est sur une période trop courte pour déclencher de symptômes suivant les personnes (vingt, trente minutes par exemple sur une étude Inéris). Les personnes EHS qui se prêtent généreusement à ces expériences sont les moins touchées. Les personnes EHS très impactées, déclenchant rapidement des symptômes, ne joueront jamais les cobayes pour une si pitoyable cause : se blanchir.

Une étude presque légitime devrait donc :

- faire ses expériences sur plusieurs jours dans un lieu neutre exempt de champs électromagnétiques.
- effectuer des prélèvements sanguins, prendre des constantes médicales, pouls, respiration, par exemple, mais là encore la recherche doit se poursuivre, d'où l'insuffisance d'un test de provocation.
- différencier les signaux suivant les gammes de fréquences avec un temps significatif d'exposition de plusieurs minutes à 1h puisque la survenue des symptômes n'est pas « automatique » dès le signal allumé.

Ce qui n'est pas fait dans ces 40 études en double aveugle citées régulièrement.

Dans le rapport de l'Anses « Hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques », on lit : « les études de provocation ne font jamais état du mode évolutif des symptômes dans le temps (symptômes chroniques stables, évolution par crises, etc.). Ce critère n'est donc pas respecté dans les études publiées à ce jour ».

Ce rapport est un document en consultation de 297 pages assez brouillon pour l'heure, il part en lâcher de chevaux dans 16 hypothèses explicatives. On ne doit pas en attendre de grandes avancées et encore moins un éclairage sur l'EHS tant le document est confus. En bibliographie on y trouve encore des travaux menés par des personnes dont certaines travaillent dans les comités scientifiques d'opérateurs. Jacques Lambrozo, Martine Souques, Fabrice Bourg, Xavier Guillaume, and Anne Perrin. 2013b. "Les médecins généralistes français face aux champs électromagnétiques." *La Presse Médicale* 42 (5):e133-e143. doi: <http://dx.doi.org/10.1016/j.lpm.2012.09.026>. 9

Cette fois-ci Martine Hours évoquée plus haut, est la Présidente du comité d'experts spécialisés de ce rapport de l'Anses. Catherine Yardin, Christophe Martinsons, François Gaudaire sont à la fois membres de la SFRP et experts pour ce même rapport.

D'où sortent les normes en vigueur ?

Les opérateurs respectent [un décret datant de 2002](#) et qui définit les limites complaisantes d'exposition de la 3G à 61V/m. Cette intensité de 61V/n'est en effet jamais atteinte. Mais cela laisse toute latitude et marge de manœuvre pour les affaires des opérateurs.

Ces normes ne sont basées que sur des recommandations (ICNIRP 1998, dont les membres étaient liés à l'industrie de téléphonie mobile comme Michael Repacholi, Anders Ahlbom, et un conseiller scientifique de Bouygues Télécom) qui ne prennent en compte que les effets thermiques des micro-ondes pour des expositions de 6 minutes mais sont utilisées comme référence pour des expositions 24h/24. Ce décret proposé à la sauvette par le conseiller NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la

communication) de Jospin juste avant le changement de gouvernement a été signé par neuf ministres, dont Laurent Fabius et Bernard Kouchner, mais pas par le ministre de l'Environnement qui était contre... Le conseiller scientifique de Bouygues Télécom en question s'appelle Jean-Noël Tronc. Trois mois plus tard, il a été nommé le directeur de la stratégie de la marque France Télécom, future Orange³.

Plus actuels, des tests ont été effectués par L'ANFR. Les résultats sont rapportés dans l'avis de juillet 2016 de l'Anses. En 2015, on peut y lire, « 89 % des téléphones mesurés au contact par l'ANFR présentaient un DAS supérieur à 2 W/kg(valeur seuil en europe) et 25 % un DAS supérieur à 4 W/kg ». Quelques-uns atteignaient même 7 W/kg.

Au niveau européen, la limite d'exposition à respecter est de 3V/m, mais la France joue le contre la montre et ne l'a pas adoptée. Elle ne respecte donc pas la norme.

Assureurs, ne partez pas !

Les assurances ne couvrent plus les risques liés aux champs électromagnétiques. Elles fuient.

En 2003, les principales compagnies mondiales de réassurance - en particulier la Lloyds, la Swiss de Ré, Allianz, AXA- déclarent publiquement qu'elles ne couvrent plus la téléphonie mobile et les champs électromagnétiques qui vont avec. Autrement dit, la couverture des dommages liés aux champs électromagnétiques est désormais exclue. Cette décision fait suite à un rapport scientifique remis à l'une d'entre elles suite à sa demande, et est resté sa propriété⁴.

Les médias ; du conditionnel au doute en passant par l'affirmative

Un documentaire télévisé de 2011 de Sophie le Gall « mauvaises ondes fait un 360° sur la question. Un article de Reporterre montre que la problématique liée aux ondes est relevée dès 1981⁵.

L'explication de la non venue sur le plateau télé de Anne Perrin et André Aurengo finira de vous familiariser avec le binôme⁶.

Depuis peu, certains journaux et médias sont entre les mains des opérateurs et pas seulement pour la lecture. Bouygues est propriétaire de TF1. Xavier Niel, actionnaire à 55 % d'Iliad, la maison mère de Free, est copropriétaire à titre personnel du groupe « Le Monde » et de « L'Obs » et enfin Patrick Drahi actionnaire à 53,5% d'Altice qui détient SFR et Numericable possède les journaux *Libération*, *L'Express*, *L'Expansion*, *Lire* et *L'Etudiant* ainsi que les chaînes télé BFM TV et RMC à 49 %. L'indépendance des médias face à l'influence politique et la législation des télécoms... Heureusement d'autres journaux, « plus petits » restent plus perspicaces avec davantage d'esprit critique sur le sujet. Merci à eux.

Le discours des scientifiques.

Lorsqu'on écoute ces derniers, il est primordial de savoir à qui on a affaire, quel est leur parcours, leur financement. Cela en dit suffisamment long.

³ voir : 'Jean-Noel Tronc rebondit chez Orange' - Le JDN - 02/09/2002

⁴ <http://www.robindestoits.org/attachment/74234/>

⁵ <https://reporterre.net/La-Nasa-sait-depuis-trente-ans-que>

⁶ <http://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1662>

Ce n'est malheureusement pas une caricature ; quand les études indépendantes montrent une corrélation entre les champs électromagnétiques et des désordres qui en découlent, les études non indépendantes montrent, elles, une innocuité des mêmes champs électromagnétiques. Ces études sont financées de près ou de loin par les opérateurs ou industriels liés à la sphère électrique et électronique

A défaut de citer arbitrairement des milliers d'études que chaque partie opposée peut avancer tour à tour, on citera quelques chercheurs, travaillant dans des universités et ou hôpitaux, à comité de lecture international : David O. Carpenter, Lennart Hardell, Michael Kundi, Henry Lai, Henrietta Nittby, Jitendra Behari, Carlo V. Bellieni, Igor Belyaev, Carl F. Blackman, Michael Carlberg, Zoreh Davanipour, Adamantia F. Fragopoulou, Yury Grigoriev, Carl F. Blackman, Kjell Hansson Mild, Prof. Paul Héroux, Abraham R Liboff, Ying Li, Lukas H. Margaritis, Bertil R. Persson, Gerd Oberfeld, Iole Pinto, Paulraj Rajamani, Leif Salford, Eugene Sobel.

Ces derniers mettent en avant certaines corrélations, comme Martin Blank dans son livre publié en 2016 : *Ces ondes qui nous entourent*.

On y lit : « Parmi les dommages documentés qui découlent d'une exposition aux CEM dans des études en laboratoires figurent des effets génotoxiques susceptibles d'endommager l'ADN et de déclencher la réaction au stress, aussi bien que les effets néfastes sur la fonction immunitaire, le système neurologique, le comportement humain et la production de mélatonine ». Ces chercheurs estiment que « les limites actuelles de l'Icnirp ne protègent pas suffisamment la santé publique et recommandent que les organisations internationales adoptent le principe de précaution pour l'établissement d'un nouveau cadre réglementaire des technologies qui génèrent des CEM.

J'invite les plus curieux à lire ce livre qui permet de cerner l'histoire des CEM, ses enjeux, la compréhension scientifique qu'on en a aujourd'hui. Le livre est aussi bien sourcé, accessible, avec cependant quelques menues erreurs de traduction ici et là.

En mai 2016, une étude fédérale américaine annonce un peu dans l'urgence ses premiers résultats. C'est une des plus importantes études menées jusqu'ici avec un budget alloué de plus 25 millions de dollars sur une durée de 10 ans. Les premières études épidémiologiques révèlent que les usagers intensifs du portable (au moins 30 minutes par jour pendant plus de 10 ans) sont plus souvent atteints que la normale du gliome et du neurinome de l'acoustique.

Que souhaitent les personnes EHS ?

Ce que souhaitent les personnes EHS, ce sont des traitements. Nombreux sont prêts à se porter volontaires auprès d'une équipe de chercheurs indépendants bien sûr. Mais on n'a pas de perspectives en vue, pas de financements. Si cela continue dans ce sens, ce seront les personnes touchées par l'EHS elles-mêmes qui devront financer les recherches pour se soigner d'une pathologie dont elles ne sont pas responsables.

Vers de nouveaux comportements, une auto discipline numérique nécessaire ?

Quand certains s'autopersuadent que l'origine de l'EHS est d'origine psychologique, d'autres (et parfois les mêmes), souffrent d'une dépendance comportementale aux téléphones mobiles. On l'appelle la nomobile-phone-phobia, nomophobie. Elle se caractérise par une consultation compulsive du téléphone, une crainte de le perdre, même s'il est dans un endroit connu ou encore une incapacité à l'éteindre. Une crainte de ne plus être connecté, et de ne plus être joint. En Grande Bretagne, 66 % de répondants à un

sondage en 2012, révélait qu'ils souffraient de nomophobie, contre 53 % en 2008. Ils disaient consulter leur téléphone 34 fois par jour⁷.

La « norme » aujourd'hui est d'avoir un smartphone à la main, dans sa poche, sur brassard ou dans le sac à main, de le dégainer à la moindre occasion. L'ennui d'une salle ou fil d'attente, d'un arrêt de bus, d'une pause-café, l'automatisme est là, l'évasion virtuelle coupe du monde réel. L'habitude s'est transformée en comportement inconscient. Face à ces comportements des hyper connectés, des stages de digital detox existent à présent⁸ ...

Conclusion

D'un côté, on a des personnes touchées sévèrement par l'EHS qui appellent et peinent à trouver un lieu où vivre, à se déplacer sur un territoire où ils sont nés. Les besoins primaires (se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner) sont impactés. Comme il y a divers degrés dans cette pathologie, les personnes EHS plus « légèrement » touchées appellent à un accès à la culture, aller au cinéma, à la bibliothèques aux concerts. La réalité c'est qu'aucun espace public ne l'est plus pour ces personnes.

Plusieurs droits humains fondamentaux sont bannis en niant ces besoins élémentaires. Je conviens qu'il est plus aisé de ne pas se retourner sur cette situation, de la négliger en arguant tête haute que l'EHS est d'origine « psy » puis de baisser la tête en surfant sur son smartphone et de continuer son « train train ». C'est se détourner de l'autre, l'humain en difficulté dont la cause est une technologie en marche, pas suffisamment maîtrisée, inavouable.

De l'autre côté on a des personnes qui ne se rendent plus compte de cette absorption par l'écran, de l'image, de l'attente du mail, de cette consultation fréquente du téléphone dans des moments d'ennui, de promenade, sur un trajet d'école tenant la main à son enfant. L'omniprésence.

La vie humaine est aussi empreinte de mesure, de pondération, de plus de simplicité dans notre quotidien, pour une existence plus authentique sur terre et entre humains. La résolution 1815 éditée par le Parlement européen, qui fait suite à la classification des champs électromagnétiques en groupe 2B, est trop méconnue et ignorée. Elle est un pourtant un bon exemple de modération et d'intelligence⁹.

Elle invite, comme de nombreux scientifiques tels que Martin Blank, au principe «ALARA» (*as low as reasonably achievable*) c'est-à-dire au niveau le plus bas raisonnablement possible, prenant en compte les effets dits thermiques, mais aussi les effets athermiques ou biologiques des rayonnements de champs électromagnétiques. Le principe de précaution accompagne cette démarche. « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »

Les champs électromagnétiques sont invisibles d'où leur prétendue innocuité, mais les personnes touchées par l'EHS veulent être visibles puisqu'elles existent et ont au moins ce droit d'exister.

Le combat de l'EHS est rude mais il ne nous mettra pas KO.

Sophie Kaepeline
Isère, 2017

⁷ www.emfandhealth.com/12265_COMAR_20009.pdf

⁸ <https://www.chateaulagraviere.com/accueil/s%C3%A9jour-digital-detox/>

⁹ <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994>